



|                                            |                                                                                                                         |
|--------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Procès- verbal de l'assemblée communale du | : 16 décembre 2019 /                                                                                                    |
| Procès-verbal n°                           | : 04                                                                                                                    |
| Séance présidée par                        | : Kohler Jean-Philippe, président des assemblées                                                                        |
| Secrétaire                                 | : Metafuni Véronique, secrétaire des assemblées                                                                         |
| Conseil communal                           | : Jolissaint Didier, Breton Albert, Cerf Mathieu,<br>Froté Valérie, Paupe Ismaël, Rebetez Raphaël,<br>Schlächter Audrey |

### Ordre du jour

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 04.11.2019
2. Discuter et voter le budget 2020 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales
3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 400'000.-- lié à la réfection de la route des Cairfatas sous déduction des subventions de l'ECA JU et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
4. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 68'000.-- lié à la réfection de la Place de jeux à la route d'Airmont sous déduction des subventions de la LORO et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit
5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 35'000.— lié à l'achat de signaux OSR 1.23 « ENFANTS » et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation
6. Divers

M. le Président présente les salutations aux citoyennes et citoyens et souhaite la bienvenue à chacune et chacun pour la 4<sup>e</sup> assemblée de l'année 2019. Il remercie les citoyens de l'intérêt qu'ils portent à la collectivité de par leur présence à l'assemblée de ce soir et remercie chacun de s'exprimer de manière précise et concise afin que les débats soient le plus clairs possible.

Le Président ouvre, en présence de 47 ayants droit (majorité 24), l'assemblée ordinaire du 16 décembre 2019 convoquée par publication communale du 25 novembre 2019 et par publication dans le Journal Officiel de la République et Canton du Jura n° 44 du 27 novembre 2019.

Pour le bon déroulement de l'assemblée et conformément à l'art 17 al. 1 du règlement d'organisation de la commune, il demande que 2 scrutateurs soient désignés. Aucune proposition n'étant amenée, M. le Président désigne Mme JGS et M. CB. L'assemblée communale accepte les 2 scrutateurs proposés par M. le Président. Ce dernier les remercie d'avance de leur collaboration. La salle ne compte pas de personne n'ayant pas le droit de vote. Le Président donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle aucune modification ou inversion. Ce dernier est donc accepté tel que présenté.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

### 1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 4 novembre 2019

M. le Président rappelle la teneur de l'art. 27 al. 2 du règlement d'organisation de la commune de Courgenay qui stipule

- ✚ *Le procès-verbal sera rédigé dans un délai de quinze jours. Il sera diffusé (site Internet, notamment) à l'intention des citoyennes et des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.*

Il informe ensuite l'assemblée que le PV a été affiché au panneau d'affichage public en date du 13 novembre 2019 et inséré sur le site internet de la commune et qu'aucune demande de complément ou de rectification n'a été demandée. Néanmoins, il demande si quelqu'un dans la salle suggère une modification ou correction à apporter au PV ce qui n'est pas le cas.

JJAM relève que lors de l'information liée à la réfection de la rue Champ Morel il a mentionné que le plan Metron n'était pas désuet et non désuet. Il y a eu incompréhension. Mme Metafuni procèdera à la modification, cependant elle précise que la partie protocolée liée à l'assemblée d'information sur le projet de trottoir et pose de revêtement final à la rue Champ Morel ne fait pas partie du PV de l'assemblée communale du 04.11.2019.

Le PV de l'assemblée communale extraordinaire du 4 novembre 2019 est donc accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

### 2. Discuter et voter le budget 2020 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

A titre de préambule M. le Maire relève la particularité de ce budget 2020. Ce budget est présenté sous une nouvelle forme. En effet, il rappelle qu'en 2008, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de finances recommandait aux cantons et aux communes de mettre en œuvre les recommandations du Manuel comptable harmonisé 2 (MCH2) aussi vite que possible, soit au cours des dix prochaines années.

Suivant cette recommandation, le 5 septembre 2018, le Parlement jurassien a adopté le nouveau décret concernant l'administration financière des communes. Cette base législative est la nouvelle règle concernant la comptabilisation selon MCH2 des comptes des corporations de droit public jurassiennes.

Autrement dit, les communes passent d'un modèle comptable harmonisé à un autre, de MCH1 à MCH2 pour se rapprocher en quelque sorte d'une comptabilité d'entreprise. Sont concernées en plus des communes, d'autres entités publiques comme par exemple le triage forestier ou le SIS Mont-Terri.

Ce changement important a engendré pour les collectivités publiques, une charge de travail conséquente. Certaines communes ne sont pas parvenues à franchir ce cap dans le délai imparti du 31.12.2019. Le travail n'est pas terminé puisque 2020 et 2021 vont demander des corrections, à établir certaines données comme celles des immobilisations, flux de trésorerie, etc.... La comptabilité va bien entendu se tenir dès le 1er janvier 2020 selon le modèle MCH2.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

Avant de poursuivre cette entrée en matière et parler de chiffres, M. le Maire, en sa qualité de maire et responsable du dicastère des finances, au nom de ses collègues du conseil communal, adresse un grand merci à Madame Dargier, caissière communale, pour les compétences acquises et l'engagement de longue haleine dans ce projet d'envergure. MCH2 n'est pas une sinecure, mais c'est une étape rarissime pour les collectivités dans ce domaine.

M. le Maire poursuit en informant l'assemblée que le budget de fonctionnement pour 2020 présente des charges pour Fr. 9'014'270.20 et des produits pour Fr. 8'970'253.30, soit un déficit prévisionnel de Fr. 44'016.90 (2019 : Fr. 95'322.85).

Ce projet de budget est obtenu sans changement de la quotité d'impôt communal ni modification des taxes existantes. Or, une nouvelle taxe apparaît dès 2020, à savoir la redevance d'utilisation des eaux de surfaces. L'assemblée du 4 novembre dernier a accepté le nouveau règlement sur les eaux de surfaces comprenant notamment l'introduction de cette nouvelle taxe destinée au financement de l'entretien des ruisseaux et de leurs berges. Le taux de cette taxe est de 0.1 ‰ des valeurs officielles et représente Fr. 34'000.00 dans le budget 2020. Cette nouvelle taxe découle de la nouvelle loi fédérale sur les eaux.

Côté impôts, même si cela reste un budget, M. le Maire relève que le conseil ose espérer encore une bonne année, bien conscient que des incertitudes subsistent avec PF17 (impositions des personnes morales).

Comme discuté ces dernières années lors d'assemblées, pour répondre aux exigences de la nouvelle législation sur les eaux, Courgenay tout comme les autres collectivités publiques, a dû procéder à des hausses successives du prix du m³ afin d'alimenter nos fonds concernés de manière non négligeable. Pour l'heure, le conseil communal renonce à poursuivre la hausse et verra lors des prochains exercices s'il est nécessaire d'agir à nouveau.

Pour conclure, il précise que la commission des finances et le conseil communal proposent à l'assemblée communale d'accepter ce budget 2020.

M. le Président remercie M. le Maire et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à Mme Laure Dargier pour la présentation du budget. Il relève que Mme Dargier présentera le budget chapitre par chapitre avec ouverture de la discussion après chaque chapitre puis la discussion sera ouverte de manière générale.

Mme Laure Dargier passe à la présentation du budget 2020 avec en préambule le rapport préliminaire qui mentionne les différentes taxes ; elle relève qu'il n'y a aucun changement de taxe.

M. le Président ouvre la discussion qui n'est pas demandée.

Mme Laure Dargier passe ensuite à la présentation du budget chapitre par chapitre :

### 0 - Administration générale

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 1 - Ordre et sécurité publics – défense

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

### 2 - Formation

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. MB demande s'il serait possible de communiquer le no de compte lié aux commentaires de Mme Dargier. Mme Dargier relève que le MCH2 comporte plus de 1000 sous comptes et que le budget tel que présenté ce soir comprend les comptes qui regroupent ces sous comptes donc impossible de répondre à la demande de MB.

### 3 – Culture – sports – loisirs - églises

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 4 - Santé

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 5 - Prévoyance sociale

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 6 - Trafic – transports – télécommunications

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 7 - Protection de l'environnement - aménagement du territoire

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 8 - Economie publique

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

### 9 - Finances – impôts

Mme Dargier donne les commentaires qui s'imposent. La discussion est ouverte et pas demandée.

Elle termine sa présentation en relevant que le budget 2020 présente des charges pour Fr. 9'014'270.20 et des produits pour Fr. 8'970'253.30, soit un déficit de Fr. 44'016.90

Le président ouvre la discussion générale, discussion qui n'est pas demandée. Il clôt les débats et passe au vote en demandant à l'assemblée :

✚ Acceptez-vous le budget 2020 y compris la quotité de l'impôt et les diverses taxes et redevances communales?

✚ Résultat : 45 oui sans opposition

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens. Il remercie Mme Dargier pour le travail supplémentaire induit par le MCH2.

**3. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 400'000.-- lié à la réfection de la route des Cairfatas sous déduction des subventions de l'ECA JU et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit**

M. le Président donne la parole à M. Ismaël Paupe pour l'entrée en matière.

M. Ismaël Paupe relève que pour faire suite au crédit d'étude accepté par l'assemblée du 3 juin de cette année, étude portant sur la réfection de la route des Cairfatas, le conseil communal propose à l'assemblée un crédit qui permettra la réalisation de cette réfection, projet qui figure dans la synthèse des investissements depuis quelques années déjà.

M. le Président remercie M. Ismaël Paupe et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à M. Ismaël Paupe pour la présentation de l'objet et ensuite à M. Didier Jolissaint pour la présentation de l'aspect financier de cet objet.

M. Ismaël Paupe avise l'assemblée que le crédit comprend la mise à neuf complète du coffre et de la chaussée, de la conduite d'eau, de l'électricité et de l'éclairage public, et la réfection ponctuelle du collecteur.

Il donne ensuite connaissance des différents travaux prévus :

*Pour la route :*

Le coffre sera réfectionné complètement pour permettre la pose des nouveaux enrobés. La route sera de 4,50m de large et les abords seront aménagés en tenant compte bien sûr des accès et aménagements privés existants. Des mesures de modération du trafic n'ont pas été prévues au vu du caractère relativement agricole du chemin. Des chicanes ou autres pourraient gêner voire même empêcher la circulation de certains gros véhicules agricoles.

*Pour le collecteur d'eaux usées :*

Pas de remplacement complet, un contrôle télé a permis de constater le bon état général de la canalisation. Seuls quelques tronçons seront remplacés, principalement dans la partie aval, passablement endommagée. Quelques interventions ponctuelles seront également nécessaires pour reprendre des raccordements privés trop pénétrants.

*Pour la conduite d'eau potable :*

La fuite d'eau survenue plus tôt cette année, ainsi que les précédentes, ont permis de constater le mauvais état de la conduite et ainsi prendre la décision de la remplacer dans son entier. Les plus anciens raccordements privés seront également changés sous l'emprise de la route, pour éviter de devoir y creuser ces prochaines années en cas de fuite, à charge du projet. Des vannes seront installées aux raccordements qui n'en disposent pas encore. Le conseil communal encourage d'ailleurs vivement les propriétaires de ces anciens raccordements à profiter des travaux pour remplacer leurs conduites jusqu'à leur maison.

*Pour l'électricité et éclairage public :*

La ligne aérienne qui alimente actuellement la rue sera enterrée et de nouveaux candélabres seront posés. Actuellement la rue ne comporte que 3 candélabres et n'est pas assez éclairée. Le projet définitif actuel, soumis et validé par les BKW, prévoit la pose de 10 candélabres espacés d'environ 30m. Le nombre exact ainsi que leurs emplacements seront déterminés lors du projet d'exécution selon divers paramètres. Sans entrer dans les détails, le type de candélabre et la hauteur des mâts, par exemple, peuvent influencer sur leurs nombres et leurs emplacements. Donc au final peut-être que 8 ou 9 candélabres suffiront.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

*Pour Swisscom :*

En l'état actuel de l'étude, Swisscom ne souhaite pas réaliser de travaux dans le secteur, bien que certaines maisons ne soient encore raccordées par des lignes aériennes. Une nouvelle demande sera effectuée lors de l'élaboration du projet d'exécution.

Au terme de la présentation, M. Ismaël Paupe propose à l'assemblée d'accepter la réfection de la route des Cairfatas.

La parole est donnée à M. Didier Jolissaint pour la partie financière. Il relève que le montant de Fr. 400'000.-- est le montant brut de la réalisation. Des subventions à hauteur de Fr. 17'000.-- sont attendues de l'ECA JU. Il donne ensuite connaissance des charges financières attendues si le montant est emprunté. Il est effectivement possible que les travaux soient réglés par les liquidités.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie M. Ismaël Paupe et M. Didier Jolissaint et ouvre la discussion :

CB demande si le conseil communal a prévu de limiter la vitesse dans toute la rue avec par exemple une signalisation zone 30 comme cela est le cas dans les rues avec priorités de droite. M. Paupe mentionne que le conseil n'a pas prévu de limitation de vitesse à ce stade du projet. Il relève également que les rues avec priorités de droite sont des rues à 50 km/h. Aucune rue n'est en zone 30 à Courgenay.

CB insiste sur le souci de sécurité dans cette rue. De jeunes familles sont venues s'y installer avec de jeunes enfants ; il demande au conseil de prendre ses responsabilités et d'améliorer la sécurité. Il donne comme exemple le nombre important de tracteurs qui empruntent cette rue et qui roulent à des vitesses excessives. M. Paupe informe les citoyennes et citoyens qu'aucun modérateur n'est prévu à l'état actuel du projet. Il relève également le côté peu pratique des gendarmes couchés qui occasionnent des nuisances sonores pour les riverains et des soucis pour la voirie lors du déneigement. CB demande au conseil communal de se pencher sur une solution afin de sécuriser la rue. Le conseil communal prend note.

DG suggère au conseil d'étudier la possibilité de mettre tout le village en zone 30 hormis la route principale qui traverse le village. M. le Président déclare que la limitation de vitesse se pose de manière générale aujourd'hui. Il faut cependant étudier chaque cas afin de soulever les avantages et les inconvénients. Il propose que le conseil communal se penche sur la demande et qu'il présente son étude lors d'une prochaine assemblée. M. Didier Jolissaint répond que le budget 2020 prévoit l'achat d'un radar sympa qui tournera dans le village. Ce radar permettra au conseil d'estimer le comportement des usagers et de cibler les rues où il est nécessaire d'intervenir. Le radar sympa a également comme but de sensibiliser les utilisateurs.

PH relève que le radar sympa ne servira à rien puisque la rue est actuellement à 50 km/h et que cette vitesse est trop élevée. Il indique également qu'il y a quelques années la limitation de la rue était à 40 km/h ; cependant le panneau a disparu.

CB demande si la fibre optique passera dans la route. M. Paupe relève que Swisscom a été interpellé et qu'il n'est pas prévu de travaux dans ce secteur pour le moment. Le bureau ATB insistera une seconde fois lors de la phase du projet d'exécution.

XR propose qu'un tube vide soit prévu pour permettre l'introduction de toutes sortes de tuyaux. M. Paupe affirme que ce tube n'est pas prévu dans la phase actuelle du projet à voir dans le projet définitif et en fonction de la décision finale de Swisscom.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt les débats et passe au vote en demandant à l'assemblée :

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

- ✚ *Acceptez-vous le crédit de Fr. 400'000.-- lié à la réfection de la route des Cairfatas sous déduction des subventions de l'ECA JU et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit?*

✚ *Résultat : 46 oui sans opposition*

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

4. **Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 68'000.-- lié à la réfection de la Place de jeux à la route d'Airmont sous déduction des subventions de la LORO et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit**

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint pour l'entrée en matière.

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la commune compte trois places de jeux. Deux ont déjà été totalement rénovées après acceptation des assemblées respectives, soit en 2016 pour Fr. 55'000.00 derrière la mairie et en 2017 pour Fr. 80'000.00 à l'école du Patet. Le conseil communal va procéder à la réfection de cette dernière place située à la route d'Airmont, aux abords du quartier Sur les Côtes.

M. le Président remercie M. Didier Jolissaint et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à M. le Maire pour le traitement du point.

M. Didier Jolissaint rappelle pour mémoire que la parcelle concernée est une terre de masse issue du remaniement parcellaire. Située initialement en zone agricole, le conseil communal de l'époque avait réussi à changer l'affectation en zone verte, justement pour y réaliser une place de jeux. La réalisation a été effectuée dans le cadre d'un cours de protection civile de Langenthal. Âgée de quelque 20 ans, cette infrastructure doit être rénovée et surtout mise au goût du jour en terme de sécurité. Le coût, comme toutes ces places de jeux, est important. Les engins sont onéreux, mais les normes de sécurité renchérissent souvent les projets ce qui est le cas pour cette place également. Après de moult échanges au sein du conseil communal, il a finalement été opté pour une variante mêlant à la fois, la continuité du type d'engins comme toboggan, balance, jeux de grimpe dans les cordages, etc...., et l'introduction d'engins de fitness urbains. Ces deux options permettront d'améliorer l'offre aux utilisateurs de tout âge. Le conseil communal bénéficiera de l'aide de l'EFEJ pour le réaménagement de cette place, ceci en plus du fournisseur des équipements et des employés du service technique.

Pour la partie financière, M. le Maire informe que le montant de Fr. 68'000.-- est le montant brut. Une subvention de Fr. 15'000.-- sera versée par la LORO. Une demande complémentaire a été envoyée à la LORO car le projet a été quelque peu modifié et le coût revu à la hausse. La subvention de Fr. 15'000.-- pourrait être augmentée. Il annonce que le montant net sera payé par les liquidités.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie M. Didier Jolissaint et ouvre la discussion :

MB demande si un coin pique-nique avec table sera aménagé ? Didier Jolissaint répond par l'affirmative et montre l'emplacement prévu.

SC demande si un éclairage est prévu ? Il rapporte que la place est souvent victime d'incivilités. Il pense qu'un éclairage avec capteurs pourrait dissuader les jeunes qui ne respectent pas cet endroit. M. Didier Jolissaint relève que rien n'est prévu au niveau de l'éclairage car il n'y en a pas eu jusqu'à présent. Si cela devait s'avérer nécessaire il y aura lieu de voir avec le voisinage direct afin de ne pas gêner les habitations avec de l'éclairage quel qu'il soit.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote en demandant à l'assemblée :

*Acceptez-vous le crédit de Fr. 68'000.-- lié à la réfection de la Place de jeux à la route d'Airmont sous déduction des subventions de la LORO et donner compétence au conseil communal pour se procurer les fonds et consolider le crédit?*

✚ Résultat : 45 oui sans opposition

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

### **5. Prendre connaissance et accepter le crédit de Fr. 35'000.— lié à l'achat de signaux OSR 1.23 « ENFANTS » et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation**

M. le Président donne la parole à M. Raphaël Rebetez pour l'entrée en matière.

M. Raphaël Rebetez relève que dans l'optique d'améliorer la sécurité des enfants 7 panneaux OSR 1.23 « enfants » (modèle projeté à l'écran) équipés de Leds et alimentés par des panneaux solaires seraient installés sur 4 sites à travers le village.

M. le Président remercie M. Raphaël Rebetez et demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière ou demande le vote formel avec comptage des voix. Ce n'est pas le cas, M. le Président constate que l'entrée en matière est acceptée et donne sans autre la parole à M. Rebetez pour le traitement du point et M. Didier Jolissaint pour la partie financière.

M. Raphaël Rebetez donne les différents emplacements des panneaux dans le village, soit :

- 1 panneau à la Rue du Stade avant le croisement avec le parking
- 2 panneaux devant le bâtiment de la mairie
- 2 panneaux à la Rue du Bourg avant le croisement avec le Cras de la Maïeutche et le Mennelat
- 2 panneaux devant le Centre Paroissial

Il relève que les panneaux seront équipés de panneaux solaires et de batterie qui les rendent totalement autonomes du point de vue alimentation électrique. Les panneaux seront posés sur des mâts scellés dans le sol. Il donne les dimensions des panneaux soit 90 par côté (triangle).

M. Raphaël Rebetez explique également que les panneaux peuvent être programmés en fonction des besoins. M. Raphaël Rebetez remercie l'assemblée de son attention et est à disposition pour toute question.

Pour la partie financière, M. Didier Jolissaint relève que le coût de Fr. 35'000.-- sera payé par les liquidités. La dépréciation à prendre en compte sera de Fr. 1'750.-- / année.

Au terme de la présentation, M. le Président remercie M. Raphaël Rebetez et M. Didier Jolissaint et ouvre la discussion :

MB demande si cette signalisation est imposée ou s'il s'agit d'une initiative propre du conseil communal. M. Raphaël Rebetez répond qu'il s'agit d'une propre initiative du conseil communal. M. Rebetez relève que les panneaux sont aux normes et leur pose devra être approuvée par le service concerné.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

SR souhaite savoir comment les emplacements ont été déterminés. M. Raphaël Rebetez indique que le choix des emplacements a été déterminé en tenant compte du nombre d'écopier dans la zone concernée.

SR salue cette initiative mais trouve que certains sites sont peu protégés en tenant compte de la fréquentation des élèves ; il relève notamment le carrefour à proximité de l'ancien Restaurant de la Diligence. M. Raphaël Rebetez informe l'assemblée que les 7 panneaux ont été placés là où cela semblait le plus opportun. Il pourrait effectivement y avoir également un panneau au carrefour Rue du Stade / Route de Metthiez / Le Bourg mais où s'arrêter. Il pourrait également y en avoir un au carrefour à la route Pré Lidos.

M. Raphaël Rebetez rapporte qu'il s'agit ici d'une première démarche qui pourrait à l'avenir être complétée si cela s'avère nécessaire.

CB signale que cela ne sera peut-être pas nécessaire si le village est mis en zone 30.

SC propose de procéder comme le village de Courrendlin, où lorsque les panneaux clignotent, la zone entre deux panneaux est une zone 30. M. Raphaël Rebetez relève que cela n'a pas été évoqué par le conseil communal. M. Didier Jolissaint informe l'assemblée que le conseil communal est actuellement en discussion sur un projet de patrouilleurs scolaires.

MB souligne que la démarche est excellente et demande qu'une information soit envoyée aux parents en leur expliquant également que leurs enfants peuvent se rendre à pied à l'école. Il constate que la plupart du temps ce sont les parents qui mettent en danger leurs enfants.

M. Mathieu Cerf affirme que le conseil parle régulièrement de la sécurité aux alentours des bâtiments communaux. Il mènera une discussion avec la commission d'école pour trouver des solutions tels que patrouilleurs scolaires comme mentionné par Didier Jolissaint ou le pédibus avec l'aide de parents volontaires voire des grands-parents. La réflexion est en cours.

SB relève qu'il s'agit d'une idée merveilleuse. Cependant à la découverte des emplacements, elle relève qu'il faudrait absolument prendre en compte le carrefour Le Coinat/Derrière-Mettiez /Place des Sports qui est très fréquenté et très dangereux. M. Raphaël Rebetez informe l'assemblée que le conseil communal est aux prémices de transactions avec un propriétaire pour céder du terrain afin d'améliorer le carrefour.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président passe au vote en demandant à l'assemblée :

*Acceptez-vous le crédit de Fr. 35'000.— lié à l'achat de signaux OSR 1.23 « ENFANTS » et donner compétence au conseil communal pour son financement et sa consolidation*

✚ Résultat : 46 oui sans opposition

M. le Président remercie les citoyennes et citoyens.

### **6. Divers**

M. le Président donne la parole à M. Didier Jolissaint, maire pour quelques informations :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- 2019 a été marquée notamment par la reprise des investissements pour la législature en cours. Lors des différentes assemblées les objets suivants ont été décidés :

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

- o Etudes Urbaplan secteur Prés-Lidos Fr. 60'000.00
  - o Etude rue Champs Morel Fr. 24000.00
  - o Etude route des Caifatas Fr. 42000.00
  - o Balayeuse Fr. 110'000.00
  - o Décorations de Noël Fr. 40'000.00
  - o Place de stationnement du Centre sportif et culturel Fr. 330'000.00
  - o Tableaux numériques pour les classes de l'école primaire Fr. 80'000.00
  - o Réfection du mur du cimetière Fr. 120'000.00
  - o Cartographie phyto sanitaire des forêts Fr. 42'000.00
  - o un total de Fr. 848'000.00, qui sont ou devraient être financés par les liquidités
- Parmi les projets 2020, la reprise des travaux du PAL est prévue. Dossier très difficile au vu des exigences très contraignantes de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire
- le conseil communal a été saisi par la FSG et le FC pour le traitement de propositions d'aménagement de places d'exercices extérieurs pour la première et un terrain synthétique et vestiaires par le second. Les investissements précis ne sont pas connus à l'heure actuelle mais seront dans tous les cas, très importants au point d'amener le conseil communal à revoir la teneur de la synthèse des investissements pour la législature, si ou quand ces projets vont ou iront de l'avant. Dans les deux cas, des réflexions au sein de groupes de travail sont en cours. Le conseil communal y reviendra forcément, mais M. le Maire voudrait à ce stade déjà dire que les autorités ainsi que les citoyens devront faire des choix qui pourraient aussi influencer l'avenir du village, puisque des projets planifiés vont s'opposer à de nouveaux projets. Des projets liés aux activités des sociétés, sportives ici, vont éventuellement recaler des projets peut-être moins séduisants comme la réfection de rues ou de bâtiments, pourtant nécessaires à court et moyen terme. Les impératifs financiers ne permettront pas de tout faire ou alors de mieux échelonner dans le temps. Il n'incite pas davantage sur le sujet mais souhaite que la population soit bien informée et dise aux autorités, le moment venu, la ou les options souhaitées bien que les autorités feront, il va de soi, des propositions concrètes
- Personnel
- o Engagement définitif de M. Quentin Kläy
  - o Engagement (contrat à signer) apprentie Mlle Joy Maillat de Courgenay
  - o Engagement du nouveau stagiaire, Mlle Emilie Barré de Courrendlin, en remplacement dès août de M. Valentin Froté.
- Actuellement le conseil communal table sur un dossier plutôt complexe qui est la gestion des déchets. Tout d'abord, il confirme que le SIDP terminera en 2020 l'implantation des moloks dans toutes les communes ajoulotes. Pour Courgenay, une réflexion est menée pour éventuellement fermer la déchetterie communale actuelle basée dans le périmètre de l'entreprise Schlüchter pour se tourner vers une solution de déchetterie privée. Il s'agirait dans ce cas de confier la récupération, le tri et la valorisation des déchets au secteur privé. Mais rien n'est décidé, le dossier avance, des décisions devront être prises au niveau du conseil communal et des informations suivront en temps voulu.

## Assemblée ordinaire du 16 décembre 2019

- Il remercie la commission culturelle ainsi que les personnes concernées par le renouvellement des rendez-vous des fenêtres de l'Avent qui commencent à rencontrer des difficultés à trouver des personnes volontaires pour organiser ces rendez-vous quotidiens de décembre, même si les gens se déplacent en nombre. Peut-être faudra-t-il revoir le concept, à la commission d'y réfléchir. Pour l'heure, il les recommande, il reste encore quelques soirées.
- Il relève qu'à l'image de 2018, 2019 a accueilli de nombreux participants et visiteurs aux différentes éditions du marché à la rue de la gare. Le marché de Noël a complété la semaine dernière le programme. Beau succès à la satisfaction de tous. Il remercie Valérie Froté de transmettre les remerciements des autorités à toutes et tous celles et ceux qui travaillent dans l'ombre pour le bon déroulement de ce marché.
- Il termine avec des remerciements au personnel communal qui doit ou devra encore s'adapter aux nouvelles exigences imposées par le conseil communal ou simplement par l'évolution des méthodes de travail, notamment la digitalisation pour l'administration et des collaborations plus étroites et plus efficaces pour les services techniques.
- Il remercie également ses collègues du conseil communal après cette deuxième année de législature avec la nouvelle équipe qui fonctionne bien globalement. Les dossiers sont nombreux, et l'avancement n'est pas toujours aussi rapide que le conseil le souhaite.
- Il remercie le Président des assemblées pour sa disponibilité mais également pour la parfaite conduite des débats, ce qui n'est pas toujours évident.

Il adresse ses meilleurs vœux ainsi que ceux du conseil communal pour 2020 et souhaite de joyeuses fêtes à toutes et tous.

M. le Président remercie M. le Maire et demande si d'autres membres du conseil veulent s'exprimer. Aucun conseiller ne demande la parole, il ouvre ensuite la discussion à l'assemblée :

MK demande s'il serait possible de prévoir des bancs lors des marchés afin de permettre aux personnes qui prennent une petite collation de s'asseoir. Mme Valérie Froté relève que le but de la commission n'est pas de faire du marché une mini braderie. Toutefois, les sociétés du village étant invitées à faire une petite restauration, elle veillera que quelques places assises soient installées.

La parole n'étant plus demandée M. le Président remercie les citoyennes et citoyens de leur participation aux débats. Il leur souhaite en son nom personnel et au nom des autorités communales de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 21h30

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE  
Le Président La Secrétaire

J.-Ph. Kohler

V. Metafuni